

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2481

2 novembre 2007

SOMMAIRE

AIG/Lincoln Holdings S.à r.l.	119056	ING Investment Management Multi Mana- ger S.A.	119042
Andrea Doria S.A.	119057	Intertransport Holding S.A.	119059
Antico S.A.	119058	IVB S.A.	119052
Aqua Finance S.A.	119055	LFG Capital SA	119043
Arbre Mondial Holdings S.A.	119049	Liège Participations II S.à r.l.	119080
Aztec S.A.	119059	Medacta S.A.	119051
Bolux	119045	Morelia S.A.	119057
Bregal Luxembourg S.A.	119047	Neptuna Holdings S.à r.l.	119060
C & A Europe S.A.	119056	One World Technologies S.à r.l.	119044
C & A Retail S.A.	119058	Palan S.A.	119054
CDCM Luxembourg S.à r.l.	119042	Pollux Properties S.à r.l.	119044
Checkfree Solutions S.A.	119058	Protrust International S.A.	119050
CIFI	119055	Redevco Asian Holdings S.A.	119045
Cofra Investments S.à r.l.	119048	Redevco Industrial Düsseldorf S.A.	119046
Cortines S.A.	119043	Relesta S.A.	119057
Dazzle Luxembourg N° 1 S.A.	119049	RH Paris Holding S.A.	119088
Dazzle Luxembourg N° 2 S.A.	119048	Rosalia Finance AG	119079
Dazzle Luxembourg N° 3 S.A.	119047	Scame S.A.	119050
Dazzle Luxembourg N° 4 S.A.	119047	Selena S.A.	119060
Dazzle Luxembourg N° 5 S.A.	119046	Sipcam Financial Service S.A.	119049
Dazzle Luxembourg N° 6 S.A.	119048	So.Par.Trans. S.A.	119044
Dazzle Luxembourg N° 7 S.A.	119046	Sudinvestments S.A.	119051
Dolia S.A.	119052	Taminco Group Holdings S.à r.l.	119062
Donjon S.A.	119055	Tecoh Investissements S.à r.l.	119043
Eitting Investments S.à r.l.	119059	Tricla Holding S.à r.l.	119088
Eurofinim S.A.	119088	W2007 Parallel Zaheer S.à r.l.	119072
Fidam	119054	Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l.	119056
Geula Finance S.à r.l.	119042	Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl	119053
Grumhold S.A.	119052	Weatherford Luxembourg S.à r.l.	119053
Halsey S.à r.l.	119051		
Hutchison Europe Telecommunications S.à r.l.	119059		

ING Investment Management Multi Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.363.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 26 avril 2007

L'Assemblée décide à l'unanimité de révoquer Monsieur Jean Sonnevile de ses fonctions d'administrateur de la société.

L'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas renouveler le mandat de ERNST & YOUNG en tant que Commissaire aux comptes.

L'Assemblée décide de nommer ERNST & YOUNG en tant que réviseurs d'entreprises, pour une période d'un an jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui se clôturera le 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007118452/5911/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06248. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Geula Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.824.

—
Il résulte d'un contrat de parts sociales signé en date du 28 mars 2006 que 250 parts sociales que détient ESSEXWAY INVESTMENTS S.A. dans GEULA FINANCE S.à r.l. ont été cédées à la société FONCIERE KONS S.A., ayant son siège social au 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 100 015.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007118450/5065/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2007, réf. LSO-CI03128. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

CDCM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 81.524.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'acte de cession du 21 mai 2007 entre Mr Jean-Pierre Corbel, né le 9 septembre 1962 à Clermont-Ferrand (France)

Et la société 22ND INVEST SA, Société Anonyme de droit luxembourgeois au capital de 104.200,- €, dont le siège social est à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, immatriculée au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B77 834, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Frédéric Cipolletti

- Que Mr Jean-Pierre Corbel prénommé, cède par la présente sa participation qu'il détient dans la société CDCM LUXEMBOURG, prénommée, à savoir 42 parts sociales représentant 33,33 % du capital à 22ND INVEST S.A., prénommé.

Le prix de cette cession s'élève à 4.200,- EUR (quatre mille deux cent euros), ce dont Jean-Pierre Corbel donne entièrement et valablement quittance par la présente.

Fait à Luxembourg, le 17 septembre 2007.

CDCM LUXEMBOURG S.à.r.l.

F. Cipolletti

Référence de publication: 2007118459/1453/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09082. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

LFG Capital SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 129.023.

—
EXTRAIT

Il résulte des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration tenue en date du 7 septembre 2007 à 15.30h et à 16.00h que:

- Tom Verheyden, né le 14 août 1974 a démissionné de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 12 juillet 2007;

- Elke Dosch, née le 31 janvier 1959 à Stuttgart-Degerloch (RFA), ayant son adresse professionnelle à 19, rue de Bitbourg, a été cooptée en tant que administrateur intérimaire de la Société avec effet au 7 septembre 2007, en remplacement de Tom Verheyden et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008;

- ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, 7, parc d'activ. Syrdall, L-5365 Hunsbach a été nommé en tant que réviseur d'entreprise de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LFG CAPITAL SA

Signatures

Référence de publication: 2007118488/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02948. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Cortines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 97.650.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Armand Haas, administrateur de la société CORTINES S.A., a été transférée au, 2, avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, «Le Dôme», L-1653 Luxembourg et ce, à partir du 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007118487/635/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09535. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Tecoh Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 111.560.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 4 septembre 2007

L'Associé Unique représentant la totalité du capital social de la Société déclare adopter la résolution suivante:

Démission de Monsieur Philippe Vanderhoven, de son poste de Gérant de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007118259/5065/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI07975. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Pollux Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 112.252.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 14 septembre 2007

L'Associé Unique représentant la totalité du capital social de la Société déclare adopter la résolution suivante:
Démission de Monsieur Philippe Vanderhoven, de son poste de Gérant de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007118270/587/17.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07906. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

One World Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 105.635.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 septembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2007118380/231/14.

(070136152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

So.Par.Trans. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, avenue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 54.296.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 août 2007 que:

- Sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010:

- Monsieur Bruno Beernaerts,

- Monsieur Filiberto Lucchi,

- Monsieur Andrea Ghiringhelli,

- Monsieur Patrick Moinet.

Est réélu en qualité de Commissaire pour la même période, la société:

- BF CONSULTING Sàrl, 50, Val Fleuri L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118504/6312/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08367. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Redevco Asian Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 101.727.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Armand Haas, administrateur de la société REDEVCO ASIAN HOLDINGS S.A., a été transférée au, 2, avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, «Le Dôme», L-1653 Luxembourg et ce, à partir du 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007118498/635/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09277. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Bolux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.507.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 septembre 2007

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

François Hottinguer Président

(résidant professionnellement à CH-8032 Zürich, 21, Hottingerstrasse)

Christian Cade

(résidant professionnellement à CH-1205 Genève, 26, rue de Candolle)

Antoine Calvisi

(résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal)

Olivier Heckenroth

(résidant professionnellement à F-75009 Paris, 63, rue de la Victoire)

Gary Herrmann

(résidant professionnellement à F-75009 Paris, 63, rue de la Victoire)

Emmanuel Hottinguer

(résidant professionnellement à CH-8032 Zürich, 21, Hottingerstrasse)

Jean-Conrad Hottinguer

(résidant professionnellement à CH-8032 Zürich, 21, Hottingerstrasse)

Jean-Philippe Hottinguer

(résidant professionnellement à CH-8032 Zürich, 21, Hottingerstrasse)

Martin Negre

(résidant professionnellement à CH-1180 Rolle, 2, Chemin de la Navigation)

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007118511/7/38.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08671. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Redevco Industrial Düsseldorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 96.935.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Armand Haas, administrateur de la société REDEVCO INDUSTRIAL DÜSSELBURG S.A., a été transférée au, 2, avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, «Le Dôme», L-1653 Luxembourg et ce, à partir du 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007118497/635/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09276. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Dazzle Luxembourg N° 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 115.247.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société tenue en date du 29 juin à 11.15 heures au siège social de la Société

Résolution

L'assemblée décide de ratifier le conseil d'administration daté du 1^{er} août 2006 et accepte la démission de Madame Marie-Josée Jähne en tant qu'administrateur de la Société et accepte la nomination de Monsieur André Lutgen, avocat à la cour, né le 3 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à 47, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, qui viendra à échéance le 27 mars 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
L'Agent domiciliaire

Référence de publication: 2007118464/651/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02038. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Dazzle Luxembourg N° 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 115.249.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société tenue en date du 29 juin à 11.45 heures au siège social de la Société

Résolution

L'assemblée décide de ratifier le conseil d'administration daté du 1^{er} août 2006 et accepte la démission de Madame Marie-Josée Jähne en tant qu'administrateur de la Société et accepte la nomination de Monsieur André Lutgen, avocat à la cour, né le 3 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à 47, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, qui viendra à échéance le 27 mars 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
L'Agent domiciliaire

Référence de publication: 2007118466/651/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02043. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Dazzle Luxembourg N° 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 114.282.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société tenue en date du 29 juin à 10.30 heures au siège social de la Société

Cinquième résolution

L'assemblée décide de ratifier le conseil d'administration daté du 1^{er} août 2006 et accepte la démission de Madame Marie-Josée Jähne en tant qu'administrateur de la Société et accepte la nomination de Monsieur André Lutgen, avocat à la cour, né le 3 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à 47, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, qui viendra à échéance le 10 février 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2007118463/651/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08465. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Dazzle Luxembourg N° 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 114.283.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société tenue en date du 29 juin à 11.00 heures au siège social de la Société

Résolution

L'assemblée décide de ratifier le conseil d'administration daté du 1^{er} août 2006 et accepte la démission de Madame Marie-Josée Jähne en tant qu'administrateur de la Société et accepte la nomination de Monsieur André Lutgen, avocat à la cour, né le 3 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à 47, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, qui viendra à échéance le 10 février 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2007118461/651/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08468. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Bregal Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 91.754.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Armand Haas, administrateur de la société BREGAL LUXEMBOURG S.A., a été transférée au, 2, avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, «Le Dôme», L-1653 Luxembourg et ce, à partir du 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007118476/635/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09165. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Dazzle Luxembourg N° 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 113.835.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société tenue en date du 29 juin à 10.30 heures au siège social de la Société

Cinquième résolution

L'assemblée décide de ratifier le conseil d'administration daté du 1^{er} août 2006 et accepte la démission de Madame Marie-Josée Jähne en tant qu'administrateur de la Société et accepte la nomination de Monsieur André Lutgen, avocat à la cour, né le 3 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à 47, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, qui viendra à échéance le 17 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2007118462/651/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08457. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Dazzle Luxembourg N° 6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 115.248.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société tenue en date du 29 juin 2007 à 11.30 heures au siège social de la Société

Résolution

L'assemblée décide de ratifier le conseil d'administration daté du 1^{er} août 2006 et accepte la démission de Madame Marie-Josée Jähne en tant qu'administrateur de la Société et accepte la nomination de Monsieur André Lutgen, avocat à la cour, né le 3 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à 47, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, qui viendra à échéance le 27 mars 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2007118460/651/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02042. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Cofra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 98.221.

EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Armand Haas, gérant de la société COFRA INVESTMENTS S.à R.L., a été transférée au, 2, avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, «Le Dôme», L-1653 Luxembourg et ce, à partir du 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2007118479/635/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09154. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Dazzle Luxembourg N° 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 113.836.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires de la Société tenue en date du 29 juin à 10.00 heures au siège social de la Société

Cinquième résolution

L'assemblée décide de ratifier le conseil d'administration daté du 1^{er} août 2006 et accepte la démission de Madame Marie-Josée Jähne en tant qu'administrateur de la Société et accepte la nomination de Monsieur André Lutgen, avocat à la cour, né le 3 mars 1948 à Luxembourg, demeurant à 47, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg. Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, qui viendra à échéance le 17 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2007118467/651/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08456. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Arbre Mondial Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 12.271.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Armand Haas, administrateur de la société ARBRE MONDIAL HOLDINGS S.A., a été transférée au, 2, avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, «Le Dôme», L-1653 Luxembourg et ce, à partir du 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007118482/635/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09196. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Sipcam Financial Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 90.271.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 10 août 2007 que:

1. Messieurs Paolo Mondia, Patrick Moinet et Olivier Liegeois sont réélus administrateurs pour la durée d'une année, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

2. Est réélu Commissaire pour la même période, la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118509/6312/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08295. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Scame S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.937.

—
Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 19 septembre 2007

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 19 septembre 2007 à 11.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter les démissions de Monsieur Carlo Santoiemma, de Monsieur Marco Lagona, de Monsieur Jean-Marc Leonard et de Madame Raffaella Quarato de leur fonction d'administrateurs;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat,

Monsieur Luca Antognoni, employé privé, né le 13 juillet 1978 à Fano (PU) en Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg;

Madame Manuela D'Amore, employée privée, née le 4 mars 1972 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg;

Madame Sylvie Goffin, employée privée, née le 23 mars 1970 à Longwy en France, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L- 1724 Luxembourg;

Madame Stéphanie Wlodarczak, employée privée, née le 25 juillet 1983 à Lorient en France, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg;

leur mandat ayant comme échéance celle de leur prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Luca Antognoni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007118514/24/29.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09209. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Protrust International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 65.542.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 août 2007 que:

1. Est réélu administrateur de type A, pour la durée de quatre années, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010:

- Monsieur Bruno Beernaerts (Administrateur de type A)

2. Sont élus administrateurs de type B, pour la durée de quatre années, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010:

- Monsieur Timothy Nelson (Administrateur de type B)

- Monsieur Alexander Bell (Administrateur de type B)

3. Est réélu commissaire pour la même période:

- PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118507/6312/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07097. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Medacta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 62.571.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 septembre 2007 que:

Suite à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 novembre 2006, les actionnaires sont immédiatement revenus sur leur décision de transférer le siège social de la société, ils ont toutefois omis de constater cette erreur dans une nouvelle Assemblée Générale et d'en effectuer les mesures de publicité nécessaires.

En date de ce jour, cette décision est rectifiée par les actionnaires.

Gardant tous les droits et valeur, les documents officiels établis au nom de la société depuis le 16 novembre 2006 devront être lus avec siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118506/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07106. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Halsey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.984.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2007118532/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01406. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Sudinvestments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 114.793.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société qui s'est tenue en date du 1^{er} juin 2007 au siège de la société que:

L'Assemblée décide à l'unanimité de révoquer le commissaire aux comptes de la société, La société BUROGEST S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège au 21, rue Aloyse Kayser à L-3852 Schiffange (R.C. Luxembourg, section B numéro 94.842) et de nommer en remplacement la société ALPHA TRADE CONSULTING Sarl établie et ayant son siège au 13, rue Aldringen L-1118 Luxembourg inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 116489. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2011.

Pour Extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118457/7378/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ03078. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Grumhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 9.568.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 juin 2007 que:

1. L'Assemblée accepte la démission de la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l. de son poste de Commissaire.
2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société BF CONSULTING S.à.r.l., ayant son siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118503/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08371. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Dolia S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 100.103.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 15 juin 2007 que:

L'assemblée générale des actionnaires a révoqué:

- Monsieur Fruehauf Frédéric, né le 5 mai 1967 à F-75 Paris, gérant d'entreprise, demeurant à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118501/1123/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02561. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

IVB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 34.873.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2007, DIVERSITE INDUSTRIES S.A., établie et ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia, Samoa, cooptée suite à une résolution du conseil d'administration de la société, prise en sa réunion du 29 juin 2007 en remplacement de Yves Wagener, administrateur démissionnaire, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 3 septembre 2007

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118500/296/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI04922. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Weatherford Investment (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 92.661.786,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 85.552.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 14 août 2007

En date du 14 août 2007, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur David Jones, demeurant professionnellement à 515 Post Oak Boulevard, 77027 Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société avec effet au 14 août 2007;
- de nommer Monsieur Peter Lovasz, né le 9 janvier 1972 à Kazincbarcika, Hongrie, demeurant à Áram 56, 1193 Budapest, Hongrie, en tant que gérant A de la Société avec effet au 14 août 2007.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- M. William G. Fulton, gérant A;
- M. Brian Moncur, gérant A;
- M. Peter Lovasz, gérant A;
- M. Arnaud Sagnard, gérant B; et
- Mlle. Christel Damaso, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

WEATHERFORD INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg.

Référence de publication: 2007118469/6565/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06731. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Weatherford Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 83.925.

—
Extrait des résolutions des associés de la Société prises en date du 14 août 2007

En date du 14 août 2007, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur David Jones, demeurant professionnellement à 515 Post Oak Boulevard, 77027 Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société avec effet au 14 août 2007;
- de nommer Monsieur Peter Lovasz, né le 9 janvier 1972 à Kazincbarcika, Hongrie, demeurant à Áram 56, 1193 Budapest, Hongrie, en tant que gérant A de la Société avec effet au 14 août 2007,

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- M. William G. Fulton, gérant A;
- M. Brian Moncur, gérant A;
- M. Peter Lovasz, gérant A;
- M. Arnaud Sagnard, gérant B; et
- Mlle. Christel Damaso, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

WEATHERFORD LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118470/6565/26.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06738. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Palan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 81.424.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 6 septembre 2007 que:

- Madame Maggy Kohl, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim,
- Maître Karine Mastinu, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle
- Monsieur Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon

ont été réélus aux fonctions d'administrateurs.

- FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A. ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim. a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118512/317/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08419. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Fidam, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 89.058.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 septembre 2007

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Fernand Reiners Président

(résidant professionnellement à L-2449 LUXEMBOURG, 22-24, boulevard Royal)

Bertrand Coste

(résidant professionnellement à Grand Cayman, Cayman Islands - British West Indies - George Town)

Michel Rolin

(résidant professionnellement à Grand Cayman, Cayman Islands - British West Indies - George Town)

Nico Thill

(résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal)

Réviseur d'Entreprises:

KPMG AUDIT S.à r.l.

(ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2007.

BANQUE DE LUXEMBOURG

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007118510/7/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08264. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Donjon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 43.003.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Armand Haas, administrateur de la société DONJON S.A., a été transférée au, 2, avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, «Le Dôme», L-1653 Luxembourg et ce, à partir du 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007118491/635/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09146. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

CIFI, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 12.867.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 16 février 2007 que:

- La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE SA, établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3 rue du Fort Rheinsheim a été élue nouveau commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de la société au 31 décembre 2006.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007118513/317/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01794. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Aqua Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 106.791.

—
Réunion du conseil d'administration au siège social le 16 juillet 2007

Le conseil, prend acte de la démission de Monsieur Cavalli Ferdinando de sa fonction d'administrateur,.

Le conseil coopte comme nouvel Administrateur avec effet au 16 juillet 2007, Monsieur Andrea Castaldo né le 20 mars 1979 à Pomigliano d'Arco (Italie), employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Le conseil décide de nommer Monsieur Luca Checchinato, né le 6 décembre 1960 à San Bellino (Italie) employé privé résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, en qualité de président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AQUA FINANCE S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007118922/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01234. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.801.700,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 90.818.

—
Extrait des résolutions des associés de la Société prises en date du 3 septembre 2007

En date du 3 septembre 2007, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur David Jones, demeurant professionnellement à 515 Post Oak Boulevard, 77027 Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société avec effet au 14 août 2007;
- de nommer Monsieur Peter Lovasz, né le 9 janvier 1972 à Kazincbarcika, Hongrie, demeurant à Áram 56, 1193 Budapest, Hongrie, en tant que gérant A de la Société avec effet au 14 août 2007,

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- M. William G. Fulton, gérant A;
- M. Brian Moncur, gérant A;
- M. Peter Lovasz, gérant A;
- M. Arnaud Sagnard, gérant B; et
- Mlle. Christel Damaso, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

WEATHERFORD FINANCING (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118472/6565/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-CI06734. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

C & A Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Brangée.

R.C.S. Luxembourg B 91.884.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Armand Haas, administrateur de la société C&A EUROPE S.A., a été transférée au, 2, avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, «Le Dôme», L-1653 Luxembourg et ce, à partir du 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007118477/1351/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA09160. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070135995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

AIG/Lincoln Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 97.360.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118531/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00859. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Andrea Doria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 64.624.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 20 juillet 2007

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007-2008 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Giulio Pampuro, entrepreneur, demeurant à Milan (Italie), président;
Frédéric Adam, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

PriceWaterHouseCoopers Sàrl, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007118515/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09091. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Relesta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 39.234.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Armand Haas, administrateur de la société RELESTA S.A., a été transférée au, 2, avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, «Le Dôme», L-1653 Luxembourg et ce, à partir du 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007118499/635/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09275. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Morelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 98.142.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Armand Haas, administrateur de la société MORELIA S.A., a été transférée au, 2, avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, «Le Dôme», L-1653 Luxembourg et ce, à partir du 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007118496/635/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09278. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Checkfree Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.879.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 11 juillet 2007

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 21 septembre 2007 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat Monsieur Randal McCoy en tant qu'administrateur de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de Monsieur Randal McCoy, Monsieur Chris Anderson, demeurant à, 120, Brookshire Lake Drive, Alpharetta, GA 3002, États-Unis d'Amérique en tant qu'administrateur de catégorie B.

En application de l'article 52 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, Monsieur Chris Anderson achèvera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118455/1729/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09078. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Antico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 92.302.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Armand Haas, administrateur de la société ANTICO S.A., a été transférée au, 2, avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, «Le Dôme», L-1653 Luxembourg et ce, à partir du 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007118483/635/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09268. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

C & A Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 59.342.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Armand Haas, administrateur de la société C&A RETAIL S.A., a été transférée au, 2, avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, «Le Dôme», L-1653 Luxembourg et ce, à partir du 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007118478/635/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09157. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Aztec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 95.981.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Armand Haas, administrateur de la société AZTEC S.A., a été transférée au, 2, avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, «Le Dôme», L-1653 Luxembourg et ce, à partir du 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007118481/635/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09192. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070135972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Hutchison Europe Telecommunications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 74.649.

1) Il résulte d'une lettre adressée en date du 21 septembre 2007 au siège social de la société que Monsieur Victor Tzar Kuoi Li a changé d'adresse.

Sa nouvelle adresse est la suivante: 2 Shouson Hill Drive, via 22 Shouson Hill Road, Hong Kong.

2) La nouvelle adresse du gérant Monsieur Christian Salbaing est: Apt D56, Albion Riverside, 8 Hester Road, Battersea, London SW11 4AV, United Kingdom

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118468/1580/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02112. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070136050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Eitting Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 84.293.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118533/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01446. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070135606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Intertransport Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 23.857.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118548/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00958. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070135651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Selena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 46.201.

—
EXTRAIT

L'adresse professionnelle de Monsieur Armand Haas, administrateur de la société SELENA S.A., a été transférée au, 2, avenue Charles De Gaulle, Espace Pétrusse, «Le Dôme», L-1653 Luxembourg et ce, à partir du 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007118484/635/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, réf. LSO-CI09272. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Neptuna Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 109.274.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the seventeenth of September.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., a limited partnership organised under the laws of the State of Delaware in the United States of America, having its registered office at c/o CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street Wilmington, DE 19801, U.S.A (GS CAPITAL),

duly represented by Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power-of-attorney given in London on 12 September 2007 (the Proxyholder).

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the Proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its Proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

(1) GS CAPITAL holds all the shares in NEPTUNA HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, pursuant to a deed of Mr Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), of 6 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1269 of 25 November 2005, registered at the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B 109.274 (the Company);

(2) the Company's share capital is set at EUR 12,500.- divided into 500 common shares with a par value of EUR 25.- each;

(3) GS CAPITAL has decided to dissolve the Company with immediate effect;

(4) GS CAPITAL assumes the role of liquidator of the Company;

(5) GS CAPITAL is the beneficial owner of the Company;

(6) GS CAPITAL, in his capacity of liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that GS CAPITAL is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

(7) consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;

(8) it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

(9) it grants full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandate from the date of their appointment up to the date of the present meeting; and

(10) the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day set out at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept septembre.

Par-devant le soussigné Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

GS CAPITAL PARTNERS V FUND, L.P., une société en commandite constituée sous les lois de l'Etat du Delaware aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au c/o CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street Wilmington, DE 19801, USA (GS CAPITAL),

dûment représentée par Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 12 septembre 2007 (le Mandataire).

Laquelle procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le Mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

(1) GS CAPITAL détient toutes les parts dans NEPTUNA HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, constituée en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch à l'époque, en date du 6 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 1269 du 25 novembre 2005, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.274 (la Société);

(2) le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12.500,- représenté par 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune;

(3) GS CAPITAL prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat;

(4) GS CAPITAL assume le rôle de liquidateur de la Société;

(5) GS CAPITAL est le bénéficiaire économique final de l'opération,

(6) GS CAPITAL, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que GS CAPITAL est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

(7) partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

(8) GS CAPITAL a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

(9) GS CAPITAL donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

(10) les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante et à son mandataire,

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-F. Bouchoms, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, LAC/2007/27433. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007117773/5770/93.

(070135132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Taminco Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 131.970.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of August,
Before Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

TAMINCO INTERNATIONAL S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Registry of Commerce and Companies of Luxembourg under no B 130.248,

hereby represented by Ms Emanuela Brero, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 31 August 2007 (the «Sole Shareholder»),

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of the TAMINCO GROUP HOLDINGS S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of ten million euro (EUR 10,000,000.-), with registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the aforementioned notary of 24 August 2007, not yet published in the Mémorial C, in the course of being registered with the Registry of Commerce and Companies of Luxembourg. The articles of incorporation of the Company have been amended following a deed of the aforementioned notary of 29 August 2007, not yet published in the Mémorial C.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1 To fully restate the articles of incorporation of the Company without amending the object clause.
- 2 To appoint Mr Patrick Verschelde, Mr Pol Vanderhaeghen, Mr Kurt Decat and Mr Tony Clinch as new directors of the Company.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to fully restate the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 1. Corporate Form.** There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate Object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.5 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination TAMINCO GROUP HOLDINGS S.à r.l.

Art. 5. Registered Office.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share Capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at EUR 10,000,000.- (ten million euros) represented by one billion (1,000,000,000) shares (parts sociales) of EUR 0.01 (euro one cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders, according to the following rules:

7.1.3 A director may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole director and each of the members of the board of directors shall not be compensated for his/their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director, or in case of plurality of directors, of the board of directors.

7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director, and, in case of plurality of directors, by the sole signature of any member of the board of directors.

7.3.3 The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents, provided always that no decision relating to Consent Matters may be

adopted unless approved at a meeting of the board of directors by a majority of non-executive directors present or represented at such meeting.

7.3.4 The sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The board of directors shall meet at least six (6) times per year.

The Company shall send invitations to each board meeting to all directors at least five (5) business days before the meeting. Such invitation must be accompanied by a written agenda specifying the business to be transacted at such meeting and by all papers to be circulated or presented to the same including, without limitation, the management accounts and relevant financial statements. Such notice period may be abbreviated in case of urgency and if in the interest of the Company.

7.4.3 The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company. As soon as practicable after each meeting of the board of directors, the Company shall circulate a copy of the minutes thereof to all directors. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director.

7.4.4 The board of directors can discuss or act validly only if at least one half of the members of the board of directors are present or validly represented, and if at least one executive director and one non-executive director (other than the chairman) is present or represented.

7.4.5 In case of plurality of directors, resolutions shall be taken by a simple majority of the directors present or represented and, in the event of one or more abstentions, by a majority of the votes of the other directors, provided however that no decision in respect of the Company (although requiring shareholders' approval in compliance with the Law or these Articles) or any TAMINCO Group Company relating to the following matters (the «Consent Matters») may be adopted unless approved at a meeting of the board of directors by a majority of non-executive directors present or represented at such meeting:

- (i) approbation of the Business Plan and any subsequent changes to it;
- (ii) approbation of the draft annual accounts (statutory and consolidated) and the annual budget (including the investments/capital expenditures and the strategic plan) and any material change of it;
- (iii) any decision (investment or other undertaking) outside the annual budget with a financial impact exceeding one million euro (EUR 1,000,000.-);
- (iv) acquisitions of interests, disposals, sales, purchase of business, joint ventures, creation/dissolution of subsidiaries or any other legal restructuring of, or within, the TAMINCO Group (including by way of merger, spin-off, incorporation or winding-up of TAMINCO Group Companies, increase or reduction of share capital or change of the terms and conditions of existing securities, amendment of the existing articles of association or other organizational documents, change of activity);
- (v) any borrowing (including by way of bonds) not included in the budget and above an amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) per operation, any change of the existing facilities agreements and any early repayment with respect to the facilities agreements;
- (vi) any grant of sureties or guarantees by any of the TAMINCO Group Companies for an amount above one million (EUR 1,000,000.-) per operation, to the exception of the guarantees given to tax or custom administrations and outside the ordinary course of business;
- (vii) any change of the accounts closing date, dividends distribution policy, change or confirmation of the statutory auditors or change of the accounting principles of any TAMINCO Group Company;
- (viii) setting-up of any new profit-sharing schemes or collective bargaining agreement or other employees' related agreement, or amendment of existing ones, changing the current or future remunerations of the employees of the TAMINCO Group or their working conditions, unless such modifications or setting-up of new profit-sharing schemes or collective bargaining agreements are required by law;
- (ix) any decision which requires prior approval of the banks by application of the facilities agreements or, if such prior approval is not required, which would result in an early compulsory repayment under the terms of the facilities agreements;
- (x) any IPO and any Exit, recapitalisation of the Company and the selection of one or several banks co-ordinating the Exit;
- (xi) any hiring or dismissal of employee whose annual gross compensation exceeds two hundred thousand euro (EUR 200,000.-);

(xii) any transaction not on arm's length terms.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.4.8 AlInvest shall, for so long as they hold shares in the parent company of the Company, have the right to designate (and remove) a representative to attend as an observer at two meetings of the board of directors per year, i.e. the meeting which discusses the annual budget and the meeting which discusses the final annual accounts, provided that such representative signs a reasonable confidentiality agreement in respect of the matters discussed at the board meeting. The observer shall not be entitled to vote at these meetings of the board of directors.

7.4.9 PEARLS may appoint one representative of the CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P. who shall be entitled to participate in the meetings of the board of directors as an observer, provided that such representative signs a reasonable confidentiality agreement in respect of the matters discussed at the board meeting. The observer shall not be entitled to vote at these meetings of the board of directors.

7.5 - Liability of Directors

Any director assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. General Shareholders' Meeting.

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual General Shareholders' Meeting.

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 5th day of the month of June at 2 p.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal Year - Annual Accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 12. Distribution of Profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 15. Modification of Articles. The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 16. Definitions.

«Articles» has the meaning ascribed to it in article 1.

«Company» has the meaning ascribed to it in article 1.

«Consent Matters» has the meaning ascribed to it in paragraph 7.4.5.

«Exit» means a Sale or IPO.

«Law» has the meaning ascribed to it in article 1.

«IPO» means the admission to trading of all or part of the Company's shares (following all relevant shareholders' resolutions having been approved) or the ordinary shares of TAMINCO, to an official stock exchange or regulated market.

«PEARLS» means PEARLS INVEST S.à r.l., a limited liability company organised and existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 10,000,000.-, having its registered office at 5 Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered in the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 127.682.

«Sale» means the transfer of shares in the Company (other than as a result of an IPO), whether through a single transaction or a series of related transactions, as a result of which any person (or persons connected with each other) would hold or acquire title to that number of shares which in aggregate confers over fifty per cent (50%) of the voting rights, or the sale of all shares in TAMINCO, or all or substantially all of the assets of the Company.

«TAMINCO» means TAMINCO NV, a limited liability company incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at Panterschipstraat 207, 9000 Gent (Belgium), registered with the Crossroads Bank for Enterprises in Belgium under number 859 910 443.

«TAMINCO Group» means the Company and its subsidiaries.

«TAMINCO Group Company» means the Company and/or its subsidiaries.»

Second resolution

The Sole Shareholder resolved, with effect from 1 September 2007, to set at seven (7) the number of directors (gérants) of the Company and to appoint the following persons as new directors (gérant) of the Company for an unlimited duration:

(i) Mr Patrick Verschelde, company director, with professional address at CVC CAPITAL PARTNERS (FRANCE) S.A., 40, rue La Pérouse, F-75116 Paris, France;

(ii) Mr Pol Vanderhaeghen, company director, residing at Lagen Heirweg 8, B-9270 Laarne, Belgium;

(iii) Mr Kurt Decat, company director, residing at Léon Gilliotlaan 48, B-2630 Aartselaar, Belgium; and

(iv) Mr Tony Clinch, company director, with professional address at CVC CAPITAL PARTNERS, 111 The Strand, London WC2R 0AG, United Kingdom.

As from 1 September 2007, the board of directors (conseil de gérance) of the Company shall hence be composed of the following directors (gérants) who shall qualify as «executive directors» or «non-executive directors» as follows:

(i) Mr Patrick Verschelde («non-executive director»);

(ii) Mr Pol Vanderhaeghen («non-executive director»);

(iii) Mr Kurt Decat («executive director»);

(iv) Mr Tony Clinch («executive director»);

(v) CORPORATE FINANCE CONSULT BVBA («non-executive director»);

(vi) Ms Emanuela Brero («non-executive director»); and

(vii) Ms Bénédicte Moens-Colleaux («non-executive director»).

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 2,500.-.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un août,

Par-devant Nous, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

TAMINCO INTERNATIONAL S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 130.248

représentée aux fins des présentes par Mme Emanuela Brero, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 31 août 2007 («l'Associé Unique»),

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

L'Associé Unique de la Société a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée TAMINCO GROUP HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), ayant son siège social au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 24 août 2007, pas encore publié au Mémorial C et en voie d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte du notaire soussigné en date du 29 août 2007, non encore publié au Mémorial C.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Refonte intégrale des statuts de la Société sans modification de l'objet social.

2 Nomination de M. Patrick Verschelde, M. Pol Vanderhaeghen, M. Kurt Decat and M. Tony Clinch en tant nouveaux gérants de la Société.

a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de procéder à la refonte intégrale des statuts de la Société comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux Sociétés Affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.5 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: TAMINCO GROUP HOLDINGS S.à r.l.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les termes prévus en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 10.000.000,- EUR (dix millions d'euros) représenté par un milliard (1.000.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chaque associé ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent être enregistrés par acte notarié ou sous seing privé. Les transferts ne seront pas opposables à la Société ou aux tiers avant qu'elles ne soient notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne spécifique et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants, mais. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés conformément aux règles suivantes:

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc, sous réserve qu'aucune décision se rapportant à des Matières Réservées ne sera prise sans avoir été approuvée lors d'une réunion du conseil de gérance par une majorité des gérants qualifiés de «non-executive directors» présents ou représentés à une telle réunion.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Le conseil de gérance se réunira au moins six (6) fois par an.

La Société fera parvenir des convocations écrites à chaque réunion du conseil de gérance à tous les gérants au moins cinq (5) jours ouvrables avant la réunion. Ces convocations seront accompagnés d'un ordre du jour écrit renseignant les points à l'ordre du jour lors de cette réunion ainsi que tout document devant être circulé ou présenté à ceux-ci lors de cette réunion y compris, sans limitation aucune, les comptes de gestion et les états financiers à considérer. Ce délai de notification pourra être écourté en cas d'urgence et lorsque cela est dans l'intérêt de la Société.

7.4.3 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société. Aussi tôt que possible après chaque réunion du conseil de gérance, la Société fera parvenir une copie du procès-verbal de celle-ci à tous les gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié des membres du conseil de gérance sont présents ou représentés et si au moins un gérant qualifié de «executive director» et un gérant qualifié de «non-executive director» (à l'exception du président) est présent ou représenté.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises par la majorité simple des gérants présents ou représentés et, en cas d'une ou de plusieurs abstentions, par une majorité des voix exprimées par les autres gérants, sous réserve qu'aucune décision relative à la Société (même si nécessitant l'accord des associés en vertu de la Loi ou des présents Statuts) ou à toute autre Société du Groupe TAMINCO concernant les matières suivantes (les «Matières Réservées») ne sera approuvée à moins d'avoir été adoptée à une réunion du conseil de gérance par une majorité de gérants qualifiés de «non-executive directors» présents ou représentés à ladite réunion:

- (i) approbation du Business Plan ainsi que toute modification subséquente à celui-ci;
- (ii) approbation des projets de comptes annuels (statutaires et consolidés) et du budget annuel (y inclus les investissements / dépenses d'investissement et le plan stratégique) ainsi que tout changement substantiel de ceux-ci;
- (iii) toute décision (d'investissement ou autre) en dehors du budget annuel ayant un impact financier excédant un million d'euros (EUR 1.000.000,-);
- (iv) l'acquisition de participations, la cession, la vente, l'achat d'activités, «joint-ventures», la création/liquidation de filiales ou toute autre restructurations juridique de, ou sein du Groupe TAMINCO (y inclus par voie de fusion, cession, constitution ou liquidation de Sociétés du Groupe TAMINCO, augmentation ou réduction du capital social ou modification des termes et conditions de titres existants, modification des statuts existants ou de tout autre document relatif à l'organisation, modification de l'activité);
- (v) tout emprunt (y compris l'émission d'obligations) non prévu au budget et supérieur à un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par opération, ainsi que toute modification des lignes de crédit existantes et tout remboursement anticipé se rapportant à ces lignes de crédit;
- (vi) l'attribution de sûretés ou de garanties par l'une des Sociétés du Groupe TAMINCO pour un montant excédant un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par opération, à l'exception des cautions données aux administrations fiscales et aux douanes et ne faisant pas partie des activités journalières;
- (vii) toute modification de la date de clôture des comptes, de la politique de distribution des dividendes, remplacement ou confirmation des commissaires aux comptes statutaires ou toute modification des principes comptables de toute Société du Groupe TAMINCO;
- (viii) la mise en place de systèmes de participation aux bénéfices ou de conventions collectives ou de toute autre convention relatives aux employés, ou toute modification apportée aux conventions existantes, modifications apportées aux rémunérations actuelles ou futures des employés du Groupe TAMINCO ou à leurs conditions de travail, à moins

que de telles modifications ou la mise en place de systèmes de participation aux bénéficiaires ou de conventions collectives ne soient requises par la loi;

(ix) toute décision nécessitant l'accord préalable des banques en application des dispositions des lignes de crédit ou, lorsqu'un tel accord préalable n'est pas requis, qui résulterait en un remboursement anticipé obligatoire suite à l'application des conditions des stipulations des lignes de crédit;

(x) toute Introduction en Bourse et toute Sortie, recapitalisation de la Société et la sélection d'une ou plusieurs banques qui coordonneront la Sortie;

(xi) le recrutement ou le licenciement d'un employé dont la rémunération brute annuelle excède deux cent mille euros (EUR 200.000,-);

(xii) toute transaction qui n'est pas conclue à des conditions normales.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent mutuellement s'entendre. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.4.8 Alpinvest a le droit, aussi longtemps que celle-ci détient des parts sociales dans la société mère de la Société, de nommer (et de révoquer) un représentant pour assister en tant qu'observateur à deux réunions du conseil de gérance par an, à savoir la réunion qui discutera du budget annuel ainsi que celle qui discutera des comptes annuels finalisés, à condition que ce représentant signe un accord de confidentialité approprié couvrant les sujets discutés lors de ces réunions. Cet observateur n'est pas autorisé à voter lors de ces réunions du conseil de gérance.

7.4.9 PEARLS a le droit de nommer un représentant de CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS IV (A) L.P., lequel sera autorisé à participer aux réunions du conseil de gérance en tant qu'observateur, à condition que ce représentant signe un accord de confidentialité raisonnable couvrant les sujets discutés lors de ces réunions. Cet observateur n'est pas autorisé à voter lors de ces réunions du conseil de gérance.

7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée Générale des Associés.

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée Générale Annuelle des Associés.

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 5^{ème} jour du mois de juin à 14.00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité des gérants, du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice Social - Comptes Annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200.

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

12.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué (à l') (aux) associé(s) en proportion de sa détention de parts sociales dans la société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation.

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Art. 15. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés, et dans le cas de pluralité des associés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 16. Définitions.

«Business Plan» signifie le projet commercial du Groupe TAMINCO, tel qu'il pourra être modifié.

«Groupe TAMINCO» signifie la Société et ses filiales.

«Introduction en Bourse» signifie l'admission à la cote de tout ou partie des parts sociales de la Société (suivant approbation des résolutions des associés s'y rapportant) ou de toutes les parts sociales ordinaires de TAMINCO, à une bourse officielle ou un marché réglementé.

«Matières Réservées» a la signification qui lui est donnée au paragraphe 7.4.5

«PEARLS» signifie PEARLS INVEST S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, avec un capital social de 10.000.000,- EUR, ayant son siège social au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.682.

«Société» a la signification qui lui est donnée à l'article 1^{er}.

«Société du Groupe TAMINCO» signifie la Société et/ou ses filiales.

«Sortie» signifie une Vente ou une Introduction en Bourse.

«Statuts»: a la signification qui lui est donnée à l'article 1^{er}.

«TAMINCO» signifie TAMINCO NV, une société de droit belge, ayant son siège social au Pantserschipstraat 207, 9000 Gent (Belgique), inscrite à la banque-carrefour des entreprises et des guichets d'entreprises sous le numéro 859 910 443.

«Vente» signifie le transfert des parts sociales de la Société (autrement qu'en vertu d'une Introduction en Bourse), que ce soit lors d'une transaction individuelle ou lors d'une série de transactions apparentés, ayant pour résultat que toute personne (ou personnes connectées entre elles) pourrait détenir ou acquérir la propriété d'un nombre de parts sociales dont le total confère plus de cinquante pourcent (50%) des droits de vote, ou la vente de toutes les parts sociales dans TAMINCO ou tout ou une partie signifiante de tous les avoirs de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé, avec effet au 1^{er} septembre 2007 de fixer à sept (7) le nombre de gérants de la Société et de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) M. Patrick Verschelde, gérant de société, avec adresse professionnelle à CVC CAPITAL PARTNERS (FRANCE) S.A., 40, rue La Pérouse, F-75116 Paris, France;

(ii) M. Pol Vanderhaeghen, gérant de société, demeurant à Lagen Heirweg 8, B-9270 Laarne, Belgique;

(iii) M. Kurt Decat, gérant de société, demeurant à Léon Gilliotlaan 48, B-2630 Aartselaar, Belgique; et

(iv) M. Tony Clinch, gérant de société, avec adresse professionnelle à CVC CAPITAL PARTNERS, 111 The Strand, Londres WC2R 0AG, Royaume-Uni.

A partir du 1^{er} septembre 2007, le conseil de gérance sera dès lors composé des gérants suivants qui seront qualifiés de «executive directors» ou de «non-executive directors» comme suit:

- (i) M. Patrick Verschelde («non-executive director»);
- (ii) M. Pol Vanderhaeghen («non-executive director»);
- (iii) M. Kurt Decat («executive director»);
- (iv) M. Tony Clinch («executive director»);
- (v) CORPORATE FINANCE CONSULT BVBA («non-executive director»);
- (vi) Mme Emanuela Brero («non-executive director»); et
- (vii) Mme Bénédicte Moens-Colleaux («non-executive director»).

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: E. Brero, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, LAC/2007/25503. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007120247/208/581.

(070138050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

W2007 Parallel Zaheer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 132.227.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifty of July
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4247844, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner WH PARALLEL ADVISORS, L.L.C. 2007, here represented by Mr Stanislas Bunetel, juriste, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declared to form:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is W2007 PARALLEL ZAHEER S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II.- Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at 20,000.- USD (twenty thousand us Dollars), represented by 2,000,000 (two million) shares, each with a nominal value of 0.01 USD (one cent US Dollars) each, entirely subscribed for and fully paid up.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand US Dollars (10,000.- USD). For decisions having a value of an amount over ten thousand US Dollars (10,000.- USD), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2007.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the party refers to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

	Shares
WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, prenamed	2,000,000
Total:	2,000,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 20,000.- USD (twenty thousand US Dollars) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Valuation and costs

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 14,469.9 (exchange rate (median price) on July 25, 2007: USD 1.- = EUR 0.72349).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,700.- (one thousand seven hundred Euros).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at four (4).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Mr Marcus Vennekens, Managing Director, born in Ede, The Netherlands, on 28 August 1972, professionally residing at 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam;

2. Mr Gerardus Meijssen, Managing Director, born in Monnickendam, The Netherlands, on 29 August 1966, professionally residing at 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam;

3. Mr Paul Obey, Executive Director, born in Bexley, United Kingdom, on 5 March 1966, professionally residing at Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London (United Kingdom).

4. Mr Christophe Cahuzac, Managing Director, born in Saint Mard, Belgium, on 26 October 1972, professionally residing at 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

3) The company shall have its registered office at 9-11, Grand -Rue, L-1661 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, which is known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the french version:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, un «limited partnership» constitué et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, immatriculé auprès du «Secretary of State of Delaware» sous le numéro d'immatriculation 4247844 ayant son siège social au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» WH PARALLEL ADVISORS, L.L.C. 2007, ici représenté par Mr Stanislas Bunetel, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est W2007 PARALLEL ZAHEER S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières et immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à 20.000,- US Dollars (vingt mille US Dollars) divisé en 2.000.000 (deux millions) de parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 US Dollars (un centime de Dollar US) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement singées par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille US Dollars (10.000,- USD). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille US Dollars (10.000,- USD), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractées par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, le partie se rapporte aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts sociales
WHITEHALL PARALLEL GLOBAL REAL ESTATE LIMITED PARTNERSHIP 2007, précitée	2.000.000
Total:	2.000.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 20.000,- USD (vingt mille US Dollars) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Evaluation et frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 14.469,9 (taux de change (median price) du 25 juillet 2007: USD 1,- = EUR 0,72349).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à € 1.700,- (mille sept cents Euros).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. M. Marcus Vennekens, Managing Director, né à Ede, Pays-Bas, le 28 août 1972, demeurant professionnellement au 1161 Strawinskyalaan, NL-1077 XX Amsterdam;

2. M. Gerardus Meijssen, Managing Director, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement au 1161 Strawinskyalaan, NL-1077 XX Amsterdam;

3. M. Paul Obey, Executive Director, né à Bexley, Royaume-Uni, le 5 mars 1966, demeurant professionnellement à Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London (Royaume-Uni).

4. M. Christophe Cahuzac, Managing Director, né à Saint Mard, Belgique, le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement au 9-11, Grand Rue, L-1661 Luxembourg.

- 3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9 -11, Grand-Rue.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénoms, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: S. Bunetel, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, LAC/2007/21203. — Reçu 145,53 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 octobre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007120279/202/358.

(070137749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Rosalia Finance AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 115.877.

Im Jahre zweitausendsieben, den zweiten Oktober.

Vor der unterzeichneten Notarin Blanche Moutrier, mit Amtssitz in Esch an der Alzette.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft ROSALIA FINANCE AG, mit Sitz in L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 115.877 zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die vorgenannte Aktiengesellschaft wurde gegemäss Urkunde aufgenommen durch die amtierende Notarin, am 24. April 2006, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1310 vom 6. Juli 2006.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Frau Ulrike Alder, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftföhrer Herrn Jérôme Schmit, Privatbeamter, mit Berufsanschrift in Esch/Alzette.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Isabelle Schaefer, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe.

Die Vorsitzende erklärt die Sitzung als eröffnet und gibt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern folgende Erklärungen ab, welche von der amtierenden Notarin zu Protokoll genommen werden:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigefügt, um mit demselben enregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung:

1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval nach, L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, und dementsprechende Abänderung des ersten (1.) Absatzes des zweiten (2.) Artikels der Satzung.

2) Verschiedenes.

Die Generalversammlung hat alsdann folgende Beschlüsse gefasst und die amtierende Notarin ersucht diese notariell zu beurkunden:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval nach, L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle, zu verlegen.

Infolge des vorhergehenden Beschlusses erhält Artikel zwei (2), erster (1.) Absatz, folgenden Wortlaut:

«(1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig (Gemeinde Mertert).»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, haben die Komparenten zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. Alder, J. Schmit, I. Schaefer, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2007, Relation: EAC/2007/11941. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 octobre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007119613/272/50.

(070137141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Liège Participations II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.216.

STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighth of August.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BON PORT TRUST, acting by its TRUSTEE TRINITY TRUST LIMITED, Suite 8, Borough House, rue du Pré, St Peter Port, Guernsey, GY13QU;

here represented by Harald Charbon, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 4th of July 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name LIEGE PARTICIPATIONS II S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty five (125) shares in registered form with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital is divided into twenty five (25) Class A shares, twenty five (25) Class B shares, twenty five (25) Class C shares, twenty five (25) Class D shares and twenty five (25) Class E shares (collectively the «Shares»), having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

Any share premium paid in respect of the shares of any given class shall be allocated to a specific corresponding share premium reserve account (respectively the Class A Share Premium Reserve Account, the Class B Share Premium Reserve Account, the Class C Share Premium Reserve Account, the Class D Share Premium Reserve Account and the Class E Share Premium Reserve Account of the Company, each a «Share Premium Reserve Account» and collectively the «Share Premium Reserve Accounts»).

The amount of any Share Premium Reserve Account may be used to provide for the payment of the shares of the relevant class of shares which the Company may redeem from its partners, to offset any net realized losses, to make distributions to the partners or to allocate funds to the legal reserve, at the free discretion of the partners in accordance with Chapter V of the Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The members of the board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

7.3. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and, to the extent Category A Managers and Category B Managers were appointed, at least one Category A Manager and one Category B Manager must be present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast and, if the board of managers is composed of Category A Managers and Category B Managers such resolutions must be approved by at least one Category A Manager and one Category B Manager. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

10.2. If the general meeting of partners decides to create two categories of managers (category A and category B), the Company will only be bound by the joint signature of any A Manager together with any B Manager.

10.3 The Company shall further be bound by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners**Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 14. Accounting Year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The balance of the net profits is at the disposal of the partners which may resolve by a decision taken with the unanimous consent of the partners to distribute such net profits among the classes of shares, commensurate to the share holding of each partner within the relevant class of shares and to allocate to any class of shares and Share Premium Reserve Account of such class a cumulative preferential annual dividend to be freely determined by the partners.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, BON PORT TRUST, prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all one hundred twenty five shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- ORIENT SERVICES LIMITED, Suite 8, Borough House, rue du Pré, St Peter Port, Guernsey, GY13QU, as A Manager;
- Mr Harald Charbon, company manager, born on July 11, 1969 in Verviers, Belgium, having his professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, as B Manager;
- Mrs Nicole Thirion, private employee, born on December 5, 1957, in Jamoigne, Belgium, having its professional address at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, as B Manager.

The Company shall be bound by the joint signatures of any two members of the Board, at least one of which must be a category A Manager and the other a category B Manager.

2. The registered office of the Company is set at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BON PORT TRUST, agissant par son Trustee TRINITY TRUST LIMITED, Suite 8, Borough House, rue du Pré, St Peter Port, Guernsey, GY13QU,

ici représenté par Harald Charbon, employé privé, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination LIEGE PARTICIPATIONS II S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social est divisé en vingt-cinq (25) parts sociales de Catégorie A, vingt-cinq (25) parts sociales de Catégorie B, vingt-cinq (25) parts sociales de Catégorie C, vingt-cinq (25) parts sociales de Catégorie D et vingt-cinq (25) parts sociales de Catégorie E (désignées collectivement comme les «Parts Sociales») ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes étant entièrement libérées.

Toute prime d'émission payée pour les parts sociales de toute catégorie sera affectée au compte correspondant de réserve de primes d'émission (respectivement le Compte de Réserve des Primes d'Emission des Parts Sociales de Catégorie A, le Compte de Réserve des Primes d'Emission des Parts Sociales de Catégorie B, le Compte de Réserve des Primes d'Emission des Parts Sociales de Catégorie C, le Compte de Réserve des Primes d'Emission des Parts Sociales de Catégorie D et le Compte de Réserve des Primes d'Emission des Parts Sociales de Catégorie E de la Société, chacun étant désigné comme un «Compte de Réserve des Primes d'Emission» et l'ensemble étant désigné comme les «Comptes de Réserve des Primes d'Emission»).

Les montants inscrits sur chacun des Comptes de Réserve des Primes d'Emission peuvent être utilisés pour pourvoir au paiement des parts sociales de la catégorie d'action correspondante que la Société pourra racheter de ses associés pour compenser toute perte nette réalisée, pour effectuer des distributions aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale, au libre choix du ou des associé(s), conformément au Chapitre V des Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.3. Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut

aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B est présent ou représenté. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3. La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. Le solde des bénéfices nets est à la disposition des Associés qui peuvent décider par une décision prise à l'unanimité des Associés de distribuer ces bénéfices nets parmi les différentes catégories de parts sociales proportionnellement aux parts sociales de la catégorie correspondante détenues par chaque Associé et d'affecter à toute catégorie de parts sociales et à tout Compte de Réserve des Primes d'Emission de cette catégorie de parts sociales un dividende préférentiel cumulatif annuel librement déterminé par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

BON PORT TRUST, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entièreté du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent vingt cinq parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- ORIENT SERVICES LIMITED, Suite 8, Borough House, rue du Pré, St Peter Port, Guernsey, GY13QU, en qualité de Gérant de catégorie A;

- Monsieur Harald Charbon, gérant de sociétés, né le 11 juillet 1969 à Verviers, Belgique, domicilié professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B;

- Madame Nicole Thirion, employée privée, née le 5 décembre 1957 à Jamoigne, Belgique, domiciliée professionnellement au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants de la Société, dont un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B

2. Le siège social de la Société est établi à 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Charbon, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007. Relation: LAC/2007/22130. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): C. Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007120240/211/436.

(070137551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

Eurofinim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.434.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 juillet 2007

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 juillet 2007 que:

- La démission de Monsieur Olivier Dorier en tant que commissaire aux comptes a été acceptée avec effet au 15 mars 2007.

- La société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101, N. Registre de Commerce de Las Vegas N. E0048502007 - 7, a été élu Commissaire avec effet rétroactif au 15 mars 2007 en remplaçant Monsieur Olivier Dorier, démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118508/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08298. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Tricla Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 84.999.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007120127/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ01899. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.

RH Paris Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 58.319.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007120126/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00330. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2007.
